Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260629-DEL_27_29062026-DE

Commune de Saint-Bihy (Côtes d'Armor)

Extrait du registre des délibérations
Séance du 29/06/2026

Nombres de membres :
- *En exercice : 10*
- *Présents : 9*
- *Absent(s) : 1*
- *Ayant donné procuration : 0*
- *Votants : 9*

Date de la Convocation: 24/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Bihy, sous la présidence d'Olivier Mérot, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs les Conseillers suivants :

MÉROT Olivier - Maire
TESSON Éric - 1er adjoint
GRANGIENS Valérie - 2ème adjointe
LE ROY Jean-Pierre - 3ème adjoint
HENRY Claudine
LE HÉGARAT Yvon
GUÉNÉGOU Catharina
COSSON Nathalie
BERTHOUD Jérôme

Absents excusés : PENNORS Dominique

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal étant composé de dix membres.

Secrétaire de séance : Nathalie Cosson

DCM N°27 - 29/06/2026 : Renouvellement des chaises de la salle polyvalente, acquisition de chariots de stockage et fixation du prix de vente des anciennes chaises

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'amélioration de l'équipement de la salle polyvalente, la commune souhaite renouveler les chaises actuellement mises à disposition des utilisateurs. Si celles-ci sont encore fonctionnelles, elles présentent toutefois plusieurs inconvénients : leur poids et leur caractère simplement empilable rendent leur manutention peu aisée lors des installations et des remises en configuration de la salle.
Afin d'améliorer les conditions d'utilisation de cet équipement, une offre de prix a été sollicitée auprès de la société SEDI pour la fourniture de nouvelles chaises ainsi que de chariots de stockage facilitant leur déplacement et leur rangement.

Deux propositions ont été reçues :

- Devis n°1 : 90 chaises avec accroches boulonnées et 2 chariots de stockage, pour un montant de 9 801,00 € TTC ;
- Devis n°2 : 90 chaises simples et 2 chariots de stockage, pour un montant de 9 045,00 € TTC.

Après examen des deux offres, le modèle de chaises sans système d'accroches a été jugé plus adapté aux besoins de la commune et aux différents usages de la salle polyvalente.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212202766-20260629-DEL_27_29062026-DE

Les chaises actuellement en service pourront être cédées. Il est proposé de déterminer le prix de vente.

Il est donc proposé au Conseil municipal de retenir le devis relatif aux chaises simples et de fixer le prix de vente des anciennes chaises.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les devis présentés par la société SEDI pour le renouvellement du mobilier de la salle polyvalente ;

Considérant la volonté de la commune d'améliorer les conditions d'utilisation de la salle polyvalente par l'acquisition d'un mobilier plus léger, plus facile à déplacer et à stocker ;
Considérant qu'il y a lieu de fixer un prix de vente pour les anciennes chaises afin de permettre leur cession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de retenir le devis de la société SEDI portant sur la fourniture de 90 chaises simples et de deux chariots de stockage, pour un montant de 9 045,00 € TTC ;
- Décide de fixer le prix de vente des anciennes chaises à 15 € l'unité ;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à leur cession ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Présents : 9	Pouvoirs : 0	Votants : 9
Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstentions : 1

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance



Le Maire,

Nathalie Cosson

Olivier Mérot

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes (2, contours de la Motte – 35044 RENNES cédex ou via le site www.telerecours.fr